#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 28 septembre 2022

**VIA DOTELEC - S2LOW** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 20 septembre 2022 Publié le : 28/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

Etaient présents: Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

<u>Etaient absents</u>: M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

<u>Procurations de vote</u>: M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

# Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles Deuxième session 2022 (Subventions inférieures à 23 000 €)

## Rapporteur: M. Michel JASSEY, Vice-Président

Inscription budgétaire				
BP 2022 et PPIF 2022-2026	Montant prévu au budget 2022 : 130 030 €			
« Manifestations artistiques et culturelles»	Montant de l'opération : 12 900 €			

#### Résumé:

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à des associations culturelles dans le cadre de la deuxième session d'instruction 2022 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Il est proposé d'accorder 5 subventions à 5 associations pour un montant total de 12 900 €.

## I. Présentation du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement et à l'effervescence du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de haute qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques,
- favoriser une offre artistique et culturelle de proximité sur tout le territoire du Grand Besançon, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à cette offre, accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

### II. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles – deuxième session 2022

Lors de la première session d'attribution 2022, 10 manifestations artistiques et culturelles organisées par 10 associations culturelles de Grand Besançon Métropole ont d'ores et déjà été subventionnées pour un montant global de 45 900 €.

Pour cette deuxième session 2022, 7 demandes de subvention ont été déposées : 5 pour des manifestations récurrentes et 2 pour des manifestations nouvelles.

Sur ces 7 projets de manifestations, un ne relevait pas du champ de compétence culturel et a été instruit par la délégation Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce de Grand Besançon Métropole ; un autre a été abandonné par l'association.

Au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation relatifs au règlement du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles de Grand Besançon Métropole, il est proposé d'accorder 5 subventions à 5 projets de manifestations (4 récurrentes et 1 nouvelle) pour un montant total de 12 900 €, aux associations suivantes :

Association	Intitulé du projet, lieu(x) et date(s) 2022	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention proposée pour 2022
BANDE SONORE	Festival Ebulli'son, à Montfaucon, les 2 et 3 septembre 2022	3 000 €*	/ l'association n'a pas demandé de subvention	4 000 €
THE SERIOUS ROAD TRIP CONNEXION HUMANITAIRE BISONTINE	Festival Serious, à Avanne- Aveney, du 14 au 18 septembre 2022	2 000 €	/ le festival n'a pas eu lieu	4 000 €
L'ESPERANCE DE BYANS	Saison de cinéma (dispositif Ecran Mobile de la Ligue de l'Enseignement), à Byans sur Doubs, de septembre 2022 à juin 2023	2 000 €	2 000 €**	1 000 €
DU GOUDRON ET DES PLUMES	Festival du Bitume et des Plumes, à Besançon, du 30 septembre au 2 octobre 2022	1 000 €	2 000 €	2 000 €
Sous-total manifestations récurrentes		8 000 €	4 000 €	11 000 €
DUENDE FLAMENCO	Diffusion et projets d'action culturelle autour du spectacle Les Murmures à l'Oreille, dans plusieurs communes du Grand Besançon, en septembre et octobre 2022	J	I	1 900 €
Sous-total manifestations nouvelles		1	1	1 900 €
Total général		8 000 €	4 000 €	12 900 €

<sup>\*</sup> Subvention de 3 000 € versée au Football Club Montfaucon Morre Gennes La Vèze, association porteuse à l'origine du festival Ebulli'son.

Comme pour la première session 2022, suite à l'épidémie de la Covid-19, ces subventions ont été instruites sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire a eu sur ces manifestations, qu'elles aient été reportées, modifiées ou annulées.

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention et sous réserve de transmission des pièces administratives nécessaires à un dossier complet.

<sup>\*\*</sup> une partie de la subvention 2021 est reportée sur la saison 2022-2023 en raison de la crise sanitaire qui a amputé la saison 2021-2022.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de ces 5 subventions pour un montant total de 12 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2022.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO

Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.